

44032

FC 502
/ Admin

Université Catholique de Louvain

DEPARTEMENT DE CRIMINOLOGIE ET DE DROIT PENAL

ECOLE DE CRIMINOLOGIE

DOCUMENT DE TRAVAIL

n° 1

MORALE DE JUSTICE OU MORALE DE
RESPONSABILITE : CONTROVERSE A
PROPOS DU CARACTERE UNIVERSEL
DES PRINCIPES ETHIQUES

par

Françoise DIGNEFFE

- 1985 -

UNIVERSITÉ CATH. DE LOUVAIN
FACULTÉ DE DROIT
BIBLIOTHÈQUE

270 86 549 02-11

Morale de justice ou morale de responsabilité : controverse à propos du caractère universel des principes éthiques.

Les recherches empiriques et théoriques à propos du jugement moral se trouvent toutes, à un moment donné, confrontées à un problème central que l'on peut sommairement définir comme suit : la sphère de la morale doit-elle être considérée comme un ensemble de principes et de normes relatifs aux cultures dans lesquelles ils s'inscrivent (et dès lors l'apprentissage moral ne constitue qu'un des aspects de la socialisation), ou bien doit-on poser l'hypothèse d'une universalité des principes éthiques, au-delà de toutes les différences culturelles ? La question ainsi formulée, concerne plusieurs champs de recherches, et plusieurs disciplines. Elle interpelle les sociologues dans la mesure où l'intériorisation des règles morales peut-être considérée comme un des aspects du processus de socialisation. Elle relève de la psychologie et de la psychologie sociale qui s'intéressent aux mécanismes d'apprentissage social d'une part, au processus de développement du jugement moral d'autre part. Enfin, elle pose certains problèmes relatifs à l'éthique et concerne dès lors la philosophie morale et politique.

Nous voudrions, dans cet article, aborder ce problème complexe en prenant un point de départ limité, et une perspective précise. Notre point de départ est constitué par un des aspects de la théorie du développement du jugement moral de L. Kohlberg (1), qui concerne le statut du "stade 6", c'est-à-dire, pour le psychologue américain, le stade le plus élevé du développement du jugement moral, stade où le sujet juge et

agit en fonction du principe de justice considéré comme principe universel. Les recherches empiriques et les positions théoriques sur lesquelles se fondent Kohlberg et ses collaborateurs ont suscité un grand nombre de débats, qui ont d'ailleurs amené Kohlberg lui-même à complexifier et à nuancer sa position. En intervenant dans ce débat et en envisageant les différents problèmes qu'il soulève, nous laissons la question ouverte, mais nous voulons contribuer à montrer comment s'organisent et se constituent les prises de position "relativistes" et "universalistes", afin de mieux comprendre les présupposés et les enjeux de ces différentes positions.

Les réflexions que nous suggérons se situent dans une perspective qui se trouve en marge ou en retrait par rapport aux distinctions traditionnelles et parfois arbitraires qui opposent les psychologues (ou les psychologues sociaux) et les sociologues. Nous pensons en effet que l'étude des relations que le sujet établit avec les règles morales constitue un de ces lieux privilégiés où l'individuel et le social se rencontrent. Le sociologue d'une part, par le biais de la micro-sociologie, observe comment les positions et les situations "façonnent" la conscience morale du sujet. Le psychologue d'autre part, est amené à rechercher comment, au-delà des différences individuelles, la manière dont l'individu entre en interaction avec le milieu dans lequel il vit (qu'il s'agisse d'autres individus ou d'institutions) organise la formation des "solutions morales" que les individus produisent. Enfin, si l'on veut "comprendre" le vécu du sujet et ses représentations de la règle morale, on se trouve inévitablement confronté à un problème d'ordre philosophique qui concerne le statut même de la norme morale.

Dans un premier point, nous montrerons comment l'origine des recherches de Kohlberg s'inscrit dans un contexte social et politique précis, celui d'après la seconde guerre mondiale. Nous serons ainsi amené à situer les psychologue par rapport aux sociologues culturalistes américains et à voir pourquoi et comment il distingue le processus de développement moral du processus de socialisation. Ceci nous permettra également de mentionner les critiques faites par Kohlberg à propos des explications de la déviance par la constitution de sous cultures délinquantes.

Ensuite, à propos de l'hypothèse du "stade 6", stade le plus élevé dans le développement du jugement moral, nous étudierons le rapport entre la psychologie morale de Kohlberg et sa philosophie morale. Nous verrons comment une certaine conception de la justice, telle qu'elle apparaît dans la philosophie analytique de J. Rawls peut être mise en rapport avec les principes de psychologie morale basés sur l'idée d'un développement moral de la personnalité.

Dans un troisième point, nous analyserons le contenu et les enjeux du débat qui oppose L. Kohlberg à une de ses anciennes collaboratrices C. Gilligan. Celle-ci oppose à la "morale de justice" préconisée par Kohlberg, une "morale de responsabilité" qui serait d'ailleurs, selon elle, plus présente chez les femmes que chez les hommes. Ce débat pose le problème d'une part, du principe de justice comme fondement de l'éthique, et d'autre part, il vient nuancer, voire même remettre en question le principe de l'universalité des règles morales, dans la mesure où, selon l'éthique de responsabilité, les choix moraux doivent être considérés comme des choix uniques

dépendants du contexte dans lequel ils sont posés.

En conclusion, nous voudrions proposer une conception de l'éthique comme "visée de l'universel", comme tension vers l'universel, mais qui reste toujours affectée d'une incertitude et déterminée par rapport aux circonstances concrètes de l'action.

1. La position de Kohlberg par rapport au relativisme des culturalistes.

Bien que les questions relatives à la morale aient constitué de tout temps un secteur important des sciences humaines, on peut dire que les recherches sur le développement du jugement moral en tant que tel ont débuté au XX^{me} siècle avec les travaux de Hartshorne et May en 1928-1930 et avec la rédaction du Jugement moral chez l'enfant de Piaget en 1932. Ces recherches ont ensuite été interrompues jusqu'aux environs de 1950. La sociologie avait pris le relai et considérait l'apprentissage moral comme un des aspects de la socialisation, entendue comme une étude des mécanismes d'adaptation (adjustment) au groupe ou au sous-groupe dans lequel l'enfant grandissait. Ceci correspond au développement des écoles culturaliste et fonctionnaliste.

A partir de 1950, la renaissance de l'intérêt pour le développement du jugement moral en tant que tel est en partie liée aux problèmes posés par les événements de la deuxième guerre mondiale; ceux-ci ont en effet amené les chercheurs à se poser la question de la distance entre le développement moral

et la socialisation en tant qu'apprentissage de la conformité au groupe. Les atrocités auxquelles ont pu conduire la conformité des Nazi aux groupes dont ils étaient membre a fait prendre conscience de la différence qui devait exister entre la maturité morale et la simple adaptation au groupe (Ibis).

C'est ce qui a sans doute amené Kohlberg à se positionner d'emblée par rapport au culturalisme et au relativisme moral qui en découle naturellement. A l'instar des théories psychologiques comme par exemple le behaviorisme, qui fonctionnent sur base du modèle stimulus-réponse, le culturalisme considère l'apprentissage moral comme une adaptation aux modèles du groupe et du sous groupe auquel on appartient, adaptation qui s'effectue par l'intériorisation des valeurs du groupe. Par opposition à une telle conception, Kohlberg, à la suite de Piaget, adopte une conception de l'apprentissage moral qui repose sur une hypothèse développementale. Celle-ci "transcende" le culturalisme en ce sens qu'elle suppose chez tous les individus humains une structure cognitive susceptible, au contact du monde extérieur, de devenir de plus en plus "mature". Ainsi, on peut dire que pour Piaget et pour Kohlberg, la pensée morale se développe en quelque sorte sur le même modèle que la pensée logique.

Ce qui caractérise la théorie cognitivo-développementale de laquelle se réclame Kohlberg, c'est l'affirmation d'un rapport dialectique entre les connaissances et les expériences, entre le jugement et l'action. L'interaction entre le sujet et son environnement, entre le sujet et l'objet, forme l'essence même du modèle d'apprentissage proposé par Piaget et permet de comprendre comment, au niveau moral, se manifeste la différence entre un apprentissage de type stimulus-réponse et un apprentissage réellement moral. Dans le premier cas, le sujet

est relativement passif dans ses réactions aux stimuli extérieurs; tandis que le modèle piagétien, insistant sur les capacités de réflexion du sujet, capacités liées à sa "maturité", montre que les stimuli n'ont un effet positif sur le sujet qu'à condition d'avoir pour lui une signification, un sens qui dépasse le relativisme culturel, mais qui se rattache à des principes qui tendent à l'universalité, tel le principe de justice.

Pour indiquer comment ces deux perspectives se différencient concrètement dans l'explication d'un certain nombre de problèmes, nous allons examiner maintenant l'interprétation du phénomène des sous groupes déviants telle que la proposent Cohen d'une part, Kohlberg d'autre part. Selon Cohen, l'explication des comportements déviants des jeunes en sous groupe réside dans la formation de ce qu'il appelle des sous cultures. Les conflits de culture à l'intérieur d'une société résultent des processus de différenciation sociale qui produisent une multiplicité de groupes sociaux créant chacun leurs propres définitions des situations, possédant leurs normes propres et leurs propres codes de référence aux valeurs. Cette théorie des sous cultures et des conflits culturels repose sur une certaine conception de la socialisation, proche de celle de Durkheim, selon laquelle "nous absorbons graduellement, en partie par l'observation et l'imitation, et en partie par l'instruction, les éléments de tradition culturelle de notre famille, ses croyances, ses comportements ... La puissance des normes familiales pour diriger notre conduite est augmentée par leur origine autoritaire" (2). On a affaire, dans un tel modèle, à ce que Piaget appellerait une morale hétéronome, imposée de l'extérieur au

sujet, et à l'élaboration de laquelle il ne participe en aucune manière.

Dans un tel cadre, les sous cultures déviantes résultent de l'attachement des membres du groupe à des valeurs "réactionnelles" c'est-à-dire à des valeurs qui rejettent le système d'ordre dominant, et qui deviennent des valeurs propres, source de formation d'une culture déviante. Les jeunes délinquants intérioriseraient les valeurs et les codes moraux du gang plutôt que les codes moraux conventionnels.

Pour Kohlberg, il s'agit là d'une interprétation qui n'est que partiellement exacte (3). Il existe effectivement un code auquel les délinquants obéissent, mais ce code n'est pas perçu par les délinquants comme un code moral. Ceux-ci vivent et ressentent le besoin de conformité au gang comme quelque chose qui leur est imposé de l'extérieur ou qu'ils acceptent pour des motifs d'opportunité ou de plaisir. Kohlberg propose, en rapport avec la théorie du développement moral, de dire que ces jeunes garçons se situent à un niveau qu'il appelle "pré-conventionnel", c'est-à-dire à un niveau où les jugements moraux sont construits soit en fonction de la crainte de la punition, soit en fonction du plaisir qu'ils peuvent procurer. Ce stade pré-conventionnel n'est pas à proprement parler un stade "moral". Car la morale est définie par Kohlberg comme un ensemble de droits et de devoirs organisés autour du principe de justice, à partir de la considération d'autrui comme une fin et non comme un moyen.

La morale se différencie fondamentalement de la culture en ce qu'elle contient une intention d'universalité.

Contrairement aux relativismes culturels (tels Skinner en psychologie ou Cohen en sociologie), Kohlberg part de l'hypothèse kantienne du caractère universel de la morale et tente de voir si cette universalité se retrouve dans toutes les cultures et comment apparaissent, en réalité, les différences par rapport à ce que devraient être les normes morales universelles (4).

Ses propres recherches empiriques montrent que, malgré les différences apparentes dans les coutumes et les comportements moraux d'une culture à l'autre, et au-delà de ces différences, il semble y avoir des formes universelles de jugement et d'évaluation. Par exemple, dit-il, les différences culturelles entre la polygamie et la monogamie ne sont pas incompatibles avec les normes morales universelles de dignité de l'homme, d'engagement et de confiance dans les relations sexuelles (5). Il y aurait donc pour lui une différence fondamentale entre les conventions culturelles et la moralité qui s'exprime dans le fait que, lorsqu'on émet un jugement moral, on affirme toujours en même temps que ce jugement ne s'applique pas qu'aux membres d'un seul groupe culturel.

Cette différenciation entre culture et moralité s'accroît au fur et à mesure qu'augmente la "maturité morale", elle suit selon Kohlberg un processus de développement, lié à un certain nombre de conditions qui permettent ou non au sujet d'émettre des jugements moraux dont le caractère d'universalité devient de plus en plus prédominant, jusqu'à parvenir théoriquement du moins, à une forme d'universalité complète, signe de ce que le sujet est parvenu au stade de maturité le plus élevé appelé le stade 6, que nous allons examiner maintenant.

2. Psychologie morale et philosophie morale : le statut du stade 6.

Selon Kohlberg, le développement du jugement moral est lié à la manière dont le sujet tient compte du point de vue et des intentions des autres dans l'évaluation de la valeur d'un acte. Il tient également compte de la manière dont le sujet se constitue comme sujet moral, c'est-à-dire capable de juger en fonction de principes universels. Ainsi, le processus de développement moral suit une voie qui, partant des jugements les plus égocentriques, liés à la peur de l'autorité ou à la recherche du plaisir (morale pré-conventionnelle, stades 1 et 2), passe par des jugements fondés sur une conception du sujet comme être social vivant dans une société où il a à prendre en considération le point de vue des autres (morale conventionnelle, stades 3 et 4), pour aboutir à la construction de jugements qui seront basés sur le principe universel de justice, fondement de toute société rationnelle (morale post conventionnelle, stades 5 et 6).

Nous nous attacherons plus particulièrement ici à définir le sens et le rôle du stade de développement ultime, c'est-à-dire le stade 6. La signification de ce stade est centrale, nous semble-t-il, pour comprendre les fondements et les enjeux de la théorie générale du développement moral de Kohlberg. Mais le statut de ce stade est complexe, et de plus, il a évolué depuis 1958, date de la parution de la thèse du psychologue américain, jusqu'à aujourd'hui; en outre, les discussions à propos de ce statut ne sont pas encore closes. Afin de définir ce problème de la manière la plus claire possible

et de ne retenir que les éléments qui intéressent directement notre propos (universalité ou relativité des normes morales), nous allons nous limiter à la présentation suivante. Dans un premier temps, nous distinguerons les deux significations successives que Kohlberg a données au stade 6. L'une date de 1958 et l'autre s'est constituée aux environs de 1980. Nous dégagerons ensuite ce qui, pour nous, constitue le noyau central de ce stade de développement par rapport au caractère universel des principes moraux. Enfin, nous tenterons de montrer les relations qui unissent la philosophie morale de Kohlberg à la philosophie de J. Rawls. Nous verrons comment chacun, à partir de sa perspective propre, "s'appuie" sur l'autre, et nous examinerons les conséquences qui nous semblent découler de cet apport réciproque.

2.1. Les deux définitions du stade 6.

2.1.1. Première définition.

2.1.1.1. Lors des recherches empiriques effectuées en 1958 sur des garçons de dix à seize ans, Kohlberg montre que certains de ces jeunes parviennent à exprimer des jugements basés sur le principe universel de justice et se situent donc au stade 6. A ce stade, explique Kohlberg, le sujet est parfaitement rationnel et moralement mur (morally mature). Il se place à un point de vue strictement moral dans la mesure où il pose des jugements qui concilient le principe de justice, le principe d'adoption du point de vue de l'autre et le principe qui consiste à considérer autrui comme une fin et non comme un moyen. De plus, on constate qu'à ce stade, le sujet agit de manière parfaitement conforme aux jugements qu'il pose.

En d'autres termes, les principes moralement justes adoptés au stade 6 sont ceux que tout individu rationnel devrait ou pourrait adopter. De plus, les recherches empiriques de cette époque montrent que "les principes énoncés au stade 6 sont acceptables par tout individu rationnel, et que, en outre, tous ceux qui utilisent les méthodes et les principes du stade 6 sont d'accord sur la "juste" solution dans des situations concrètes" (6).

Ces recherches montrent en effet que tous les individus raisonnant au stade 6 résolvent les dilemmes de la même manière tandis que ceux qui se situent au stade 5 sont d'accord à propos de certains dilemmes mais pas de tous. Les principes adoptés par un sujet au stade 6 peuvent donc être considérés comme universels.

2.1.1.2. Durant cette même période, Kohlberg construit sa hiérarchie des stades moraux à partir des thèses développées par Piaget. On sait que pour le psychologue suisse, il existe deux formes de jugement moral et que les enfants, en se développant, passent d'un stade à un autre. Le premier stade est appelé par lui le stade de la morale hétéronome, il correspond au moment où les enfants évaluent les actes d'après leur conformité aux règles imposées par les adultes, règles considérées comme sacrées et inchangeables. Au fur et à mesure que l'enfant grandit, et qu'il entre en contact avec des groupes de pairs, il prend conscience de ce que les règles sont relatives et dépendent en fait du consensus susceptible de s'établir entre les membres du groupe auquel il adhère. Il apprend à respecter le point de vue des autres et à juger en fonction de principes tels l'équité et la justice et atteint ainsi le stade de la morale autonome.

Kohlberg lui aussi s'intéresse au caractère hétéronome ou autonome du jugement moral. Mais pour lui, le développement du jugement moral suit une évolution qui n'est pas exactement la même que celle qui est proposée par Piaget. En simplifiant, on peut dire que le niveau préconventionnel est en quelque sorte un niveau pré-moral, au sens où le sujet agit uniquement en fonction de la crainte de la punition ou du principe du plaisir. Il n'existe, à ce stade, aucune signification morale à la règle. Au niveau conventionnel, le sujet se situe comme membre d'une société dont il a à respecter les règles, en manière telle que la vie sociale soit possible. On peut donc, à certains égards, comparer ce niveau à la morale hétéronome telle que la présente Piaget. Enfin, au niveau post conventionnel, le sujet émet des jugements dépendants du principe de justice et ainsi, parvient au stade de la morale autonome.

2.1.2. Nouvelle formulation du stade 6.

2.1.2.1. Les résultats d'un certain nombre de recherches longitudinales effectuées aux Etats-Unis, en Israël et en Turquie, aux environs de 1980 ont montré qu'aucun sujet ne parvenait au stade 6. Un tel résultat provint surtout de modifications dans l'interprétation et la classement des réponses des sujets interrogés. Il n'en demeure pas moins que le stade 6 disparaît ainsi en tant que forme de raisonnement moral concrètement identifiable. L'existence du stade 6 devient donc hypothétique ou théorique. Les éléments "matériels" à partir desquels Kohlberg construit alors la définition de ce stade proviennent d'un ensemble d'écrits d'une "élite" morale et philosophique. L'exemple le plus souvent cité par Kohlberg est celui de Martin Luther King (7).

Pourtant, Kohlberg continue à affirmer que l'existence, même hypothétique, de ce stade doit être maintenue : elle représente en effet le fondement même de sa théorie du développement du jugement moral en tant qu'elle constitue une tentative de reconstruction rationnelle de la genèse du raisonnement à propos de la justice.

Dès lors, même si les descriptions du développement de la personnalité morale ne requièrent pas l'existence du stade 6 (puisque'on ne le rencontre pas en réalité), celui-ci demeure essentiel puisqu'il constitue le point central à partir duquel la nature et la finalité du mode de développement étudié peut être défini. "En d'autres termes, ce stade final, dans lequel il apparaît que le principe de justice est le principe organisateur, permet de définir la sphère d'activité humaine qui est comprise dans l'étude du développement du jugement moral" (8).

Une connaissance des caractéristiques du stade 6 s'avère donc indispensable pour comprendre ce que Kohlberg entend par "développement moral" et, plus généralement, comment il définit la moralité ou l'éthique. On peut les résumer comme suit : (9)

1. Adoption du "moral point of view", point de vue que, idéalement tous les êtres humains devraient adopter les uns vis-à-vis des autres en tant que sujets libres et autonomes. Il consiste dans la prise en considération du point de vue de chaque personne susceptible d'être affectée par les conséquences d'une décision morale qui serait prise. Il est guidé par l'impartialité, l'équité et la "réversibilité" (c'est-à-dire que chacun peut prendre la place de tous les autres). Ce

point de vue "moral" a été exprimé sous différentes formes telle la "position originelle de Rawls (cfr. infra), le principe dit de "la chaise musicale morale" ou encore la situation de "communicabilité idéale" telle qu'elle apparaît chez Habermas.

2. Jugements posés en fonction de principes et non à partir de règles ou de droits. Les principes se définissent par des prescriptions positives, s'appliquent à toutes les personnes et dans toutes les situations, tandis que les règles consistent en des proscriptions négatives. Par exemple, le principe du respect de la dignité humaine par rapport aux règles telles ne pas tuer, ne pas voler etc...

3. Les jugements posés au stade 6 résultent d'une structure de raisonnement "juste" en soi, tandis que le jugement du stade 5 est basé sur des notions extérieures telles l'équité, l'égalité, etc...

4. Le raisonnement "juste" se définit par :

- une justice distributive qui recherche l'équité et l'impartialité, sans référence aux talents ou aux mérites, mais à partir d'une reconnaissance de besoins différents, besoins définis à partir de la position de celui qui est le plus désavantagé.
- une justice corrective qui n'est pas rétributive : celui qui est coupable doit être considéré comme un être humain dont la dignité doit être respectée autant que cela est compatible avec le principe de justice.
- une justice commutative basée sur la reconnaissance de la confiance et du respect mutuel comme base des contrats et des promesses. La promesse constitue pour elle la base du contrat.

2.1.2.2. Cette "nouvelle" conception du stade 6 correspond également à une modification de la conception que se fait Kohlberg de l'hétéronomie et de l'autonomie; celle-ci résulte d'un affinement dans l'analyse des recherches empiriques qui portaient sur les relations entre les choix moraux et les actions effectives des sujets. Au fur et à mesure où les stades de développement sont définis en terme de "structure" de raisonnement plutôt qu'à partir du contenu de ceux-ci, il est apparu que certains types de raisonnement se situaient "entre la forme et le contenu", qu'ils concernaient le développement moral, mais ne pouvaient être identifiés à partir de la grille ^{d'analyse} telle qu'elle avait été construite. En outre, à chaque stade de raisonnement on observait que certains sujets manifestaient une congruence plus grande entre leurs jugements et leurs actions que d'autres. Pour pouvoir intégrer ces formes particulières de raisonnement et les différentes relations jugement-action, Kohlberg a ajouté à chaque stade, les "sous stades" A et B. Ceux-ci tiennent compte de la structure de raisonnement, mais également du contenu du choix moral effectué. Ainsi, dit Kohlberg, à chaque stade, les individus peuvent faire des choix qui sont, soit hétéronomes (sous stade 1), soit autonomes (sous stade B). Les premiers représentent les choix effectués en référence à une certaine répartition des rôles liée à l'ordre social (sous stade A) tandis que les seconds choisissent des solutions morales en rapport avec les principes d'égalité ou de réciprocité, ou encore par vertu ou bonté vis-à-vis d'une personne (sous stade B) (10).

En d'autres termes, raisonner au stade B est plus universel, plus généralisable et intrinsèquement plus conséquent que raisonner au sous stade A. On peut dire aussi que les sujets qui raisonnent au sous stade B, quel que soit leur niveau

de développement moral, ont l'intuition de ce qui n'est articulé ou organisé de manière claire et rationnelle qu'à partir du stade 5 ou 6. C'est ainsi que, réinterprétant ces premières recherches de 1958, Kohlberg montre comment les sujets qu'il avait alors situés au stade 6 se situent en réalité au stade 4, voire même 3; mais au sous stade B. Ces sujets agissent de manière plus conforme à leur jugement que ceux qui se situent au sous stade A. Ils manifestent une plus grande congruence et sont de ce fait considérés par Kohlberg comme plus "autonomes" au sens où l'entendait Piaget.

Nous entrons ici dans des distinctions qui deviennent de plus en plus subtiles, et d'un formalisme tel que, à certains moments, on a un peu l'impression de perdre le fil conducteur des hypothèses de Kohlberg. Cette impression provient sans doute d'une part, du fait qu'un nombre impressionnant de recherches empiriques ont été et sont encore effectuées par Kohlberg et ses collaborateurs, obligeant sans cesse à raffiner les méthodes d'investigation et la théorie. D'autre part, les thèses de Kohlberg font l'objet de critiques diverses auxquelles celui-ci s'efforce de répondre systématiquement.

La construction des sous stades A et B est peut être une réponse à une critique concernant le caractère purement "structuraliste" des recherches de Kohlberg, structuralisme qui ne tiendrait dès lors plus compte de ce que toute forme de raisonnement s'appréhende toujours à travers un contenu, et en ce qui concerne les choix moraux, à travers des notions telles l'engagement et le rapport à l'action. Sullivan dit que "chez Kohlberg, les structures de pensée morale sont en

quelque sorte réifiées ... et que l'attention exclusive à la structure de raisonnement, séparant complètement la vie émotionnelle de la vie intellectuelle aboutit à reléguer les émotions et le rapport à l'action au rang d'épiphénomène. Ainsi, dit-elle, ces biais créent leur propre caricature, et aboutissent à un traitement des valeurs grotesque" (11).

Avant de poursuivre, nous pouvons résumer comme suit les différentes caractéristiques que Kohlberg attribue au stade 6. Il constitue pour lui le stade le plus élevé du jugement moral, c'est-à-dire le plus adéquat. Il correspond à une conception de la morale fondée sur le principe de justice, lequel est le centre à partir d'où les autres principes moraux peuvent découler. Qu'il existe réellement ou qu'il soit seulement hypothétique, il est l'apanage de sujets capables d'émettre des choix moraux justes en ce sens qu'ils correspondent à la justice distributive, corrective et commutative. Ces choix se caractérisent enfin par leur universalité.

2.2. L'influence de J. Rawls sur la philosophie morale de Kohlberg.

La question du rapport aux normes et le problème de l'universalité se pose, dans la philosophie morale de Kohlberg, à deux niveaux. Le premier concerne le caractère universel des stades de développement du jugement moral. Le second est relatif au statut d'universalité des méthodes de raisonnement moral utilisées au stade 6 et au statut des principes qui y sont énoncés.

C'est à propos du second niveau qu'il nous paraît intéressant de voir comment Kohlberg se fonde ou en tout cas se réfère à Rawls pour légitimer son propre point de vue. Et ceci est sans doute d'autant plus nécessaire à partir du moment où le stade 6 n'est plus vérifié empiriquement mais qu'il est devenu une hypothèse théorique. L'intérêt d'une mise en parallèle des vues de Kohlberg et de Rawls paraît convenir à notre propos d'autant plus que l'entreprise du philosophe américain vise (comme la démarche de Kohlberg) à "faire sortir la tradition analytique des ornières relativistes (c'est nous qui soulignons) dans lesquelles elle semblait irrémédiablement devoir s'enfoncer (12). Nous limitons cette référence à Rawls à un bref examen de la "position originelle" et de son rapport avec le caractère universel du principe de justice.

La position originelle est pour Rawls une situation fictive où des personnes, indépendamment de leurs intérêts privés, réalisent un consensus à propos des structures fondamentales de la société (13). Mais la particularité de cette situation c'est que, par hypothèse, les personnes qui participent à cette recherche de consensus ignorent ce qui les différencie en réalité. Plus précisément, chacun ignore la place qu'il occupe dans la société, c'est-à-dire son appartenance de classe ou de statut, ses dons naturels particuliers ainsi que ses traits psychologiques propres, sa conception personnelle du bien ou ce qui constitue pour lui le bonheur, ainsi que les situations particulières de sa société, c'est-à-dire ses conditions économiques et politiques ainsi que son niveau de civilisation et de culture. Enfin, chacun ignore la génération à laquelle il appartient.

Ainsi situé (ou plus exactement non situé) chacun a simplement une connaissance des faits généraux concernant l'homme et la société et doit trouver avec les autres comment organiser les structures de base de celle-ci pour qu'elle fonctionne de manière stable; en d'autres termes, il doit déterminer quels seront les premiers principes de justice. Ainsi, Rawls prétend construire une procédure à partir de laquelle les principes de justice créés seront parfaitement rationnels et dénués de tout intérêt personnel ou de tout rapport de force puisque ceux qui les énoncent ignorent la place qu'ils occuperont dans la société. Il s'agit d'une conception de la justice comme équité, encore appelée conception contractualiste. Elle se caractérise par les deux principes de justice suivants : 1) chaque personne doit avoir un droit égal à la liberté fondamentale la plus large compatible avec une liberté semblable pour autrui; 2) les inégalités sociales doivent être arrangées de telle sorte qu'à la fois on puisse raisonnablement escompter qu'elles soient à l'avantage de tous et qu'elles soient associées à des positions et des fonctions ouvertes à tous.

Commentant la méthode utilisée par Rawls pour la construction du principe de justice Kohlberg considère que "constituant un modèle structurel exploratoire, elle décrit avec succès la méthode et les principes utilisés dans les jugements moraux de tous les êtres humains dans toutes les cultures, avec une caractéristique particulière. Cette caractéristique réside dans le fait qu'elle engendre des jugements que seuls peuvent utiliser les hommes qui ont accompli toutes les étapes du développement moral et se situent au stade le plus élevé, c'est-à-dire le stade 6" (14).

Dans ce sens, continue Kohlberg, la notion rawlsienne de "considered judgment", c'est-à-dire de jugements que nous portons dans de bonnes conditions et non par exemple sous le trouble de l'émotion, ainsi que le "reflective equilibrium" ou équilibre réflexif correspondent aux jugements du stade moral le plus élevé qui apparaît dès lors comme rationnel et universel.

Telle est l'interprétation que fait Kohlberg de la "position originelle" de Rawls. C'est donc à celle-ci que nous nous référons.^o Une telle conception considère l'homme comme une entité isolée, indépendante de la situation sociale et politique dans laquelle il se trouve. La vie en société s'organise sur base d'un contrat social qui n'a plus aucune référence historique. L'essence de cette vision libérale de la société est effectivement de considérer les individus comme des êtres autonomes qui coopèrent seulement

^o Nous ne pouvons, dans le cadre de cet article, discuter les différentes interprétations qui ont été données ainsi que les mises au point effectuées par Rawls lui-même. Il importe cependant de noter que, dans un texte de 1980, "Kantian constructivism in moral theory" Journal of Philosophy, 77 515-572, Rawls prend distance par rapport à la prétention de dériver des principes qui auraient quelque valeur dans l'absolu. La théorie de la justice y est définie comme la théorie la plus raisonnable sur base de la conception de la personne "implicitement affirmée dans la culture politique d'une société démocratique" (p. 518). Le point de départ de la réflexion de Rawls est le malaise dont souffre la tradition démocratique en raison de son incapacité à articuler de manière satisfaisante les notions de liberté et d'égalité" (p. 517).

lorsque les termes de la coopération sont tels qu'ils conviennent ou qu'il concourent aux intérêts de chacune des parties (15). On ne peut s'empêcher de voir là une conception de l'homme et de la morale fondamentalement liée à une certaine forme de la pensée occidentale et rationalisante peu adaptée à intégrer un courant de pensée plus phénoménologique auquel il nous semble pourtant que les résultats des recherches empiriques auraient pu conduire.

Cette brève analyse du rapport entre le statut du stade 6 et la "position originelle" aboutit à renforcer les caractéristiques de la nature du jugement moral telle que nous l'avions déjà dégagée antérieurement. D'une part, le jugement moral se développe en se centrant de plus en plus autour d'un principe, le principe de justice, qui constitue donc le centre de la moralité. Le "modèle" de raisonnement éthique pur est représenté par les jugements moraux émis dans la position originelle. D'autre part, au stade de développement le plus élevé, les jugements émis possèdent un caractère d'universalité. Ces deux éléments forment l'objet d'un débat entre Kohlberg et C. Gilligan que nous allons examiner maintenant.

3. Deux définitions de la morale

Après avoir travaillé durant plusieurs années avec Kohlberg, et avoir écrit avec lui un important article théorique, *The Adolescent as a Philosopher*, Carol Gilligan a pris ses distances en raison d'un certain nombre de motifs d'ordre théorique, mais qui ont été formulés à partir des résultats

empiriques de recherches qu'elle a effectuées en suivant la méthode des dilemmes de Kohlberg.

Nous n'examinerons pas ici tous les aspects de ce différend, mais nous retiendrons essentiellement ce qui nous paraît remettre en cause certains éléments fondamentaux de la théorie de Kohlberg. Le débat porte sur deux points : en premier lieu sur la définition de la sphère de la moralité; en d'autres termes sur la question de savoir si la morale est fondée en dernière instance sur la justice. En second lieu, sur le caractère universel du mode de développement du jugement moral tel qu'il est proposé par Kohlberg. Ces deux questions peuvent d'ailleurs se résumer à un seul problème : existe-t-il, parallèlement à une sorte de droit naturel, une "nature morale" de l'homme qui se développerait de la même manière et suivant le même processus chez tous les êtres humains ?

3.1. La morale de justice et la morale de responsabilité.

Selon C. Gilligan, les théories à propos du développement du jugement moral se fondent sur une conception de l'individu prédominante en occident et qui n'a été remise en question par aucun des psychologues qui ont travaillé cette question tels Piaget, Erikson ou Kohlberg. Cette conception part d'un a priori selon lequel l'individu, en grandissant, acquiert son identité en se différenciant de plus en plus des autres sujets, et en apprenant à penser et à juger d'une manière qui le libère progressivement du poids des événements concrets. "L'individu tel que le présentent Piaget, Erikson ou Kohlberg pense de manière formelle, passant de la théorie au fait, du général au particulier, il se définit lui-même et définit la morale par l'autonomie, en opposition avec les "conventions"

qui font la particularité du monde l'enfance" (16).

Il s'agit là, selon Gilligan, non pas d'une "construction scientifique" de l'individu mais d'une conception qui correspond aux stéréotypes de l'âge adulte masculin tels qu'il apparaissent dans un grand nombre de recherches. Et ces mêmes recherches montrent d'ailleurs que, au point de vue des stéréotypes, ces "qualités", autonomie, abstraction etc... ne font pas ou moins partie de ce qui est attendu des rôles féminins.

A partir de tels stéréotypes, il est normal, dit C. Gilligan, que les recherches sur le développement du jugement moral se soient toutes heurtées à un même problème, celui du développement du jugement moral de la femme pour laquelle, apparemment, la perception de soi reste toujours profondément mêlée aux relations qu'elle entretient avec les autres, et pour qui les solutions aux dilemmes moraux tiennent compte avec beaucoup plus d'insistance du contexte. Jusqu'ici, ce problème avait été solutionné en disant que les femmes ont un niveau de développement inférieur à celui des hommes, ou qu'elles manifestent une sorte de "déviance" ou de "déficience" morale (17).

L'analyse de cette différence, et sa signification par rapport à la recherche d'une définition de la sphère de la moralité constituent le point de départ du travail de C. Gilligan. Pour elle, l'intérêt majeur des découvertes de Piaget consiste dans le fait de concevoir le processus d'apprentissage ou de connaissance comme une construction active du sujet, plutôt que comme un processus passif. La connaissance progresse par une réappropriation toujours plus complexe

de la réalité, les structures de pensée tendant à synthétiser de mieux en mieux la complexité de l'expérience.

Si cette reconnaissance de l'activité du sujet dans le processus de connaissance est importante, la conception générale de développement de la connaissance chez Piaget a eu, selon C. Gilligan, des conséquences moins positives sur une certaine définition du jugement moral. Celui-ci, à l'image du processus purement cognitif, a été considéré comme un processus tendant vers la recherche et l'adoption de solutions rationnelles, comme s'il existait, dans le monde social, des solutions rationnelles à des situations conflictuelles dans lesquelles, à un certain point de vue, le fait même de choisir "semble faire violence à la justice" (18).

C'est donc à partir d'une préconception d'un univers social abstrait que Kohlberg a élaboré ses six stades de développement, formant une séquence invariable et irréversible, chaque stade représentant une manière "plus adéquate" de résoudre un problème moral, d'y trouver une plus "juste" solution. Ce faisant, le sujet se libérerait de plus en plus des contraintes psychologiques et historiques et pourrait juger indépendamment de ses caractéristiques personnelles et de celles des autres. C'est ce que nous avons vu se produire pour l'individu du stade 6 qui raisonne comme le philosophe de Rawls dans la position originelle.

Ces hypothèses semblent globalement confirmées en ce qui concerne le développement moral chez les garçons. Mais elles aboutissent, on l'a vu, à considérer les femmes comme "déviantes" par rapport à ce modèle. Ne se satisfaisant pas de ce type d'explication, C. Gilligan compare alors la

manière dont les hommes et les femmes se situent par rapport aux problèmes moraux, en analysant la façon dont ils s'expriment vis-à-vis de ceux-ci. Elle découvre que, en réalité, les dilemmes moraux de Kohlberg, construits à partir d'une conception de la morale en terme de justice, de droit et d'équité, ne sont pas susceptibles de prendre en compte l'orientation morale des femmes. Celles-ci, selon Gilligan, seraient beaucoup plus influencées, ou fondées sur le "souci" d'autrui (care) et la responsabilité vis-à-vis des conséquences d'un acte posé, tandis que l'orientation morale des hommes serait plus orientée vers la justice et l'équité.

Comparons, à titre d'exemple, deux réponses "typiques", d'un homme et d'une femme à la question de savoir ce que signifie pour eux le terme de moralité :

Voici d'abord la réponse d'un garçon de 25 ans que Kohlberg situe au stade 5, mais se "dirigeant" vers le stade 6 :

"Personne au monde ne connaît la réponse. Je pense que cela consiste à connaître le droit de l'individu, les droits d'autres individus, et de ne pas interférer avec ces droits. Agir de la manière dont on voudrait être traité par les autres. Je pense que c'est fondamentalement préserver le droit humain à l'existence. Je pense que c'est ce qui est le plus important. En second lieu, les êtres humains ont le droit de faire ce qui leur plaît, à condition que cela n'empiète pas sur les droits d'autrui" (19).

Voici maintenant ce que répond une étudiante à cette même question :

"Quand je pense au mot moralité, je pense à des obligations. Je pense habituellement à des conflits entre des destins personnels ou des choses et des considérations personnelles, ou à des désirs qui vous sont personnels par opposition au désir

/...

d'une autre personne, ou d'autres personnes ou n'importe quoi. La moralité englobe l'ensemble des décisions que vous prenez pour résoudre ces conflits. Une personne morale est celle qui déciderait en se plaçant le plus souvent sur pied d'égalité avec autrui ... une "véritable" personne morale considérerait toujours l'autre comme son égal. Dans une situation d'interaction sociale, il y a quelque chose d'immoral lorsque l'individu s'en tire en trompant beaucoup de gens. Et elle est moralement correcte lorsque chacun s'en tire à son avantage"(20).

La conception "féminine" de la morale consiste donc fondamentalement dans la résolution de conflits qui opposent non des droits, mais des responsabilités vis-à-vis des conséquences possibles d'une action. Cette morale de responsabilité ne remplace pas la "morale de justice", mais elle constitue une approche différente des problèmes moraux, une approche qui repose sans doute sur une conception moins "rationnelle" de l'être humain. Le sujet responsable, c'est nécessairement un sujet en situation, en relation avec les autres, qui n'applique pas des principes, mais qui tente de résoudre les problèmes en tenant compte non des "droits" de chacun mais en fonction d'une attention à la personne concrète qui est concernée.

Kohlberg a répondu à la critique de C. Gilligan de deux manières.⁽²¹⁾ En premier lieu, il reconnaît l'importance de la responsabilité dans le cadre d'une conception élargie de la morale. Mais pour lui, en dernière instance, la morale se fonde rationnellement sur la justice. En second lieu, il prétend que les recherches empiriques effectuées par C. Gilligan au niveau de la différence hommes/femmes n'aboutissent pas à des différences significatives et si l'on prend des groupes d'hommes et de femmes de même niveau socio-culturel,

de même éducation et qui ont le même genre de vie. Quoiqu'il en soit, la question de savoir s'il existe une différence de "nature" entre les hommes et les femmes à propos de la perception morale, ne nous intéresse pas directement. Ce qui nous paraît plus important de noter c'est qu'apparaît ici une conception de la morale différente au sens où il s'agit d'une morale de responsabilité concrète, qui ne prétend pas trouver "la" solution juste, mais qui cherche parfois le moindre mal, compte tenu des conséquences des choix qui seront posés. En prenant une telle perspective, nous pensons que C. Gilligan s'oriente dans une voie qui, dans la mesure où elle fonde des recherches empiriques à propos de la psychologie morale (et qu'elle ne reste pas exclusivement dans le domaine de la philosophie morale), paraît moins réductrice que la voie suivie par Kohlberg qui devient, elle, de plus en plus "abstraite" et nous entraîne dans un univers de fiction même si le psychologue américain prétend aboutir à une meilleure compréhension de la réalité humaine dans toute sa complexité.

3.2. Le développement universel du jugement moral ou le "relativisme" contextuel.

Lorsque C. Gilligan parle de morale de responsabilité, elle admet également que la conscience morale se constitue chez les individus selon un processus de développement qui s'effectue en suivant une évolution déterminée. Elle pense aussi, et le constate empiriquement d'ailleurs, que, au point de vue de la morale de responsabilité, on peut distinguer trois niveaux de développement. Mais ceux-ci se présentent différemment des niveaux de Kohlberg (22).

Au premier niveau, l'orientation est dite égocentrique (Orientation to Individual Survival). Seul le moi est pris en considération et les autres apparaissent uniquement dans la

mesure où ils peuvent affecter les conséquences d'un choix posé. Puis le sujet commence à tenir compte de l'approbation des autres, et commence à se sentir socialement responsable des choix qu'il pose. C'est ce que C. Gilligan appelle la "première transition", de l'égoïsme à la responsabilité (From Selfishness to Responsibility). Celle-ci conduit au deuxième niveau, celui de la bonté comme don de soi (Goodness as Self Sacrifice), où le sujet tient tellement compte des besoins des autres qu'il en vient à sacrifier les siens propres. En continuant à évoluer, le sujet tient à nouveau compte de ses besoins propres, par une sorte de reconsidération de soi comme existant au milieu des autres. On arrive ainsi au troisième niveau, celui de la morale de la non violence (The Morality of Non-Violence), où le sujet accède à une vision de la morale comme recherche de solution qui tienne compte de ses besoins propres, mais aussi de ceux des autres, qui arrive à une sorte de "vérité dans la relation aux autres", qui réconcilie égoïsme et responsabilité. On entre ici dans une perspective bien différente de celle des droits et ce, au point de vue des concepts utilisés, mais également, (et on voit comment les deux éléments vont de pair), du point de vue de la méthode d'investigation. Car C. Gilligan a construit son échelle de développement en posant à des femmes des dilemmes qui les concernent directement, qui les mettent en situation, et qui ne constituent jamais des dilemmes qu'on pourrait qualifier de théoriques ou d'abstrait (l'exemple le plus souvent cité est le problème de l'avortement). Selon C. Gilligan, les dilemmes de Kohlberg "distrayaient les acteurs moraux de l'histoire et de la psychologie de leurs vies individuelles et isolent le problème moral des contingences sociales dans lesquelles il peut se produire" (23). Ainsi poursuit-elle, ces dilemmes sont prétexte à une "distillation"

et un raffinement des "principes objectifs de justice" vers lesquels tendent les stades de Kohlberg. Au contraire la construction des dilemmes "en situation" aboutit à une prise de conscience des causes et des conséquences qui provoquent le sentiment de responsabilité.

Poursuivant dans la ligne de recherche tracée par Gilligan, on aboutit à une conception de la morale comme le lieu où se prennent des choix qui sont chaque fois "uniques", où les problèmes se résolvent en termes de prise de responsabilité mais surtout à partir d'un mode de pensée qui est "contextuel et inductif" plutôt que "formel et abstrait" (24). C'est ce que l'auteur appelle le "relativisme contextuel", qui selon nous, ne pose pas le problème de la morale en terme d'universalisme vs relativisme comme le pose Kohlberg, mais qui tente, au travers d'une certaine conception des choix moraux, de déterminer ce qui constitue la spécificité de l'être humain en situation. En d'autres termes, le concept de personne, ou de personne morale n'est plus perçu de manière abstraite et isolée, mais est envisagé dans une situation, dans ses relations avec les autres, en fonction des types de situations qui se sont constituées.

4. Conclusions

Au terme de cet article, et prenant appui sur les critiques formulées par C. Gilligan à propos de la théorie de Kohlberg, nous voudrions proposer un certain nombre de questions et de réflexions sur la manière dont le psychologue ou le sociologue est amené à envisager la sphère de la moralité dès qu'il s'intéresse à la façon dont les sujets organisent ou vivent leurs rapports aux règles dites morales.

4.1. Il apparaît que, dès que le sociologue ou le psychologue tente d'une manière ou d'une autre de "mesurer" le développement du jugement moral, il est confronté au problème philosophique de la définition de la morale ou de l'éthique. En d'autres termes, il est obligé de s'engager, de choisir une définition qui ne peut être seulement conventionnelle, mais qui doit refléter la manière dont il se représente les processus d'évaluation par rapport à ce qui peut ou doit être considéré comme bien ou mal, à faire ou à ne pas faire. Ainsi, on voit bien que ce qui oppose C. Gilligan à Kohlberg ne résulte pas d'un simple désaccord dans l'interprétation de résultats empiriques, mais trouve son fondement dans une "autre manière" de concevoir la moralité. A ce sujet, il nous semble que la définition proposée par C. Gilligan correspond mieux à une approche phénoménologique et situationnelle du sujet, et à une conception du sujet comme acteur de son propre développement. La perspective de Kohlberg par contre, bien qu'elle ait une ambition pédagogique et poursuive un objectif d'application concrète, nous semble beaucoup plus se référer à une conception "rationnelle" et "abstraite" de l'individu. Si l'on peut admettre l'intérêt qu'il y a, d'un point de vue philosophique, ou de philosophie politique, à définir la sphère de l'éthique à partir du principe de justice comme principe fondateur, on voit moins comment ce principe pourrait à lui seul, fonder une psychologie ou une sociologie de la vie morale. A cet égard, la "morale de responsabilité" associée à l'hypothèse d'un relativisme contextuel nous paraît plus adéquate.

4.2. Nous définirons dès lors la sphère de la moralité ou le domaine de l'éthique comme la sphère de la vie du sujet

qui est concernée par les évaluations et les choix qu'il fait en rapport avec une prise en considération des conséquences de ces choix en ce qui le concerne (au niveau d'une certaine forme de réalisation de soi), et en ce qui concerne autrui. Ainsi, l'"apprentissage moral" se différencierait de l'apprentissage social en ce qu'il ne serait pas, ou pas seulement, une recherche d'adaptation au monde où vit le sujet. Il procéderait d'une part d'une sorte de "réflexion" liée à un projet (explicite ou implicite) de réalisation de soi comme sujet, et à une certaine gestion de sa vie en regard de ces projets, et d'autre part, à une prise en compte ou à une reconnaissance des projets d'autrui qui peuvent venir interférer avec les siens propres. Une telle définition de l'apprentissage moral est certes "situationniste" dans la mesure où elle ne considère pas le sujet en tant qu'il pose des jugements à partir de principes universels. Nous ne pensons pas pour autant qu'elle soit relativiste au sens où elle identifierait la morale et la culture. Elle se rattache à une conception de l'éthique définie comme "visée de l'universel", c'est-à-dire selon le philosophe J. Ladrière, que cette visée tout en comportant une exigence de portée universelle, "reste affectée d'une certaine incertitude, et (qu') elle est de toute façon sous déterminée par rapport aux circonstances concrètes de l'action" (25). En outre, poursuit J. Ladrière, et ceci nous paraît correspondre à une conception du sujet actif, en interaction avec le monde, "l'exigence éthique concerne la personne dans ce qu'elle a de plus essentiel, dans la mise en jeu libre de son être, et ne se réduit nullement à ce qui, de la vie personnelle, passe par la médiation de la communauté" (26).

4.3. Une telle définition de la sphère de la moralité et de l'apprentissage moral nous paraît d'ailleurs correspondre à la conception du sujet qui constitue le point de départ du travail de Piaget et de Kohlberg. Il nous semble y avoir un paradoxe, ou un hiatus entre le fait de définir le sujet comme essentiellement en relation et par ailleurs, de construire un instrument de mesure qui le définit ou lui attribue un niveau de développement qui devient en quelque sorte une de ses qualités propres indépendamment des situations et du milieu qui ont produit tel ou tel type de jugement ou d'évaluation morale. On en vient ainsi, fut-ce par le biais de méthodes sophistiquées, à "attribuer" à un individu un certain nombre de caractéristiques. C'est ainsi par exemple que Kohlberg, dans ses études comparatives entre jeunes délinquants et non délinquants aboutit à la conclusion que les premiers ont un niveau de développement moral moins élevé que les seconds, toutes choses restant égales par ailleurs. L'hypothèse d'une morale de responsabilité, envisagée dans ses relations au contexte situationnel dans lequel se produisent les jugements, considère effectivement le sujet au sein de ces relations et veille à ne pas l'isoler. Ainsi, les différents "milieux" ou institutions dans lesquels il évolue (famille, école, travail, amis ...) devront-ils être pris en considération pour "comprendre" la manière dont tel ou tel jugement jugement moral a pu être élaboré. A partir de là, on saisit mieux qu'un certain nombre de conditions soient requises pour que le sujet puisse accéder à ce sens de la responsabilité qui le constitue en tant qu'acteur social plutôt qu'en sujet passif qui subit des règles extérieures à lui.

N O T E S

- (1) Cf. Ch. DEBUYST, Jugement moral et délinquance. Les diverses théories et leur opérationnalisation. Kohlberg. Ses études comparatives. Déviance et Société, 1985.
- (1 bis) KOHLBERG L., Development of Moral Character and Moral Ideology, HOFFMAN M et HOFFMAN L.W., (éd.) Child Development Research, vol. 1, Russels age foundation, N.Y., 1964, p. 383.
- (2) SELLIN T., Conflits culturels et criminalité, Rev. dr. pén. crim. 1959-60, pp. 818-819.
- (3) KOHLBERG L., op. cit. (1 bis), p. 417.
- (4) KOHLBERG L., Moral stages : A current Formulation and a Response to Critics, Karger, Basel, p. 17, 1983.
- (5) KOHLBERG L., op. cit (4), p. 72.
- (6) KOHLBERG L., Essays on moral Development, vol. I The Philosophy of moral Development, Harper and Row, San Francisco, 1981, p. 193.
- (7) KOHLBERG L., op. cit., (6), p. 60.
- (8) KOHLBERG L., op. cit., (6), p. 61.
- (9) KOHLBERG L., Essays on Moral Development, V. II, The Psychology of Moral Development, Harper and Row, San Fransisco, 1983, pp. 636 et ss.
- (10) KOHLBERG L., op. cit., (9), p. 298.
- (11) SULLIVAN E.V., A study of Kohlberg's Structural Theory of Moral Development, a Critique of Liberal Social Science Ideology, Human Development, 1977, p. 360.
- (12) VAN PARIJS Ph., La double originalité de Rawls in LADRIERE J. et VAN PARIJS Ph. (éd), Fondement d'une théorie de la justice, L.L.N., Inst. Supérieur de Philosophie, 1984, p. 4.
- (13) Cf. RAWLS , Theory of Justice, 1971, Harvard Univ. Press.

II.-

- (14) KOHLBERG L., op. cit., (9), p. 188.
- (15) SULLIVAN E.V., op. cit., (11), p. 363
- (16) GILLIGAN C., In a Different Voice : Women's Conceptions of Self and Morality, in Harvard Educational Review, vol. 47, n° 4, 1977, p. 481.
- (17) Op. cit., (16), p. 482.
- (18) Op. cit., (16), p. 483.
- (19) GILLIGAN C., Woman's Place in a Man's life Cycle, Harvard Educational Review, vol. 49, n° 4, 1979, pp. 442-443.
- (20) GILLIGAN C., op. cit., (16), p. 485.
- (21) Cfr. KOHLBERG L., op. cit., (4), pp. 121 à 140.

- (22) GILLIGAN C., op. cit., (16), pp. 492 à 509.
- (23) Op. cit., (16), p. 511.
- (24) GILLIGAN C., op. cit., (19), p. 442
- (25) LADRIERE J., Droit naturel, droit, éthique, in Revue interdisciplinaire d'études juridiques, 1984, 13, p. 39.
- (26) Op. cit., (25), p. 94

Résumé.

Les recherches empiriques et théoriques à propos du développement du jugement moral se trouvent confrontées au problème du caractère universel ou relatif des normes ou des principes moraux. Tant Piaget que Kohlberg posent effectivement le principe universel de justice comme fondement ou comme hypothèse susceptible d'expliquer de manière rationnelle les différents stades du développement moral des individus. Ils aboutissent ainsi à une conception du choix moral qui transcenderait les différences culturelles. A cette "morale de justice", C. Gilligan oppose une "morale de responsabilité" selon laquelle chaque choix moral est unique et "construit" à partir de la situation dans laquelle il se pose plutôt que "dédduit" du principe abstrait de justice. C'est l'enjeu de ce débat que nous examinons dans cet article.